

AVENANT DU 15 DECEMBRE 2021
A L'ACCORD DU 20.07.2015 POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES A POLE EMPLOI ET
A SES AVENANTS PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE DE L'ACCORD

Constatant que malgré l'ouverture, en 2021, de la négociation d'un accord portant sur les mesures relatives à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, celle-ci ne pourra être finalisée avant l'échéance du dernier avenant de prorogation du 18 décembre 2020. Les parties signataires du présent avenant conviennent des dispositions suivantes :

ARTICLE 1 :

Le terme de l'accord du 20 juillet 2015 pour l'emploi des personnes handicapées à Pôle emploi, prolongé par les avenants des 18 juillet 2018, 20 mars 2020 et 18 décembre 2020 est fixé, par le présent avenant, au 30 avril 2022.

ARTICLE 2 :

Le présent avenant signé est notifié par la direction de Pôle emploi aux organisations syndicales représentatives de branche conformément aux dispositions de l'article L. 2231-5 du Code du travail.

Cet avenant est déposé, conformément aux dispositions légales, au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris et à la Direction générale du travail selon les modalités en vigueur.

FPN
WJ
M.R.
BB
DC
M.B.
M.



pôle emploi

Le présent avenant entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Fait à Paris, le 15 décembre 2021

Le Directeur Général de Pôle
emploi

Jean BASSERES

Pour la CFDT

B. BILLEY

Pour la CFE-CGC

Philippe

Pour la CGT

M^{me} MEYER Brigitte

Pour la CGT-FO

Mme Natalia JOURDIN

Pour la FSU SNU

Delphine CARA

Pour le SNAP POLE EMPLOI



Direction Générale de Pôle emploi
Direction des relations sociales
1-5 avenue du Docteur Gley
75987 PARIS Cedex 20
Paris, le 18 janvier 2022

Madame PETIT Suzie
Monsieur MARTIN Frédéric-Paul
DSC
CFE-CGC Métiers de l'Emploi
38 rue des Frères Flavien
75020 PARIS

Paris le 19 janvier 2022,

DRH/RS

DRS QVTD/CJN

LRAR n° 2C155 945 7905 4

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir trouver, ci-joint :

L'avenant du 15 décembre 2021 relatif à l'accord du 20 janvier 2015 pour l'emploi des personnes handicapées à Pôle emploi et à ses avenants portant modification de la durée de l'accord.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Responsable des Relations sociales pour
Pôle Emploi

Céline JEHAN